



Règlement du Vide Grenier

1- L'AL Caluire Basket organise une vente au déballage/vidé-grenier, le dimanche 6 septembre 2026 de 6H30 à 17H00 Allée du Parc de la jeunesse – 69300 Caluire.

Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

2- Le vidé-grenier est ouvert **uniquement aux particuliers** (fournir une photocopie papier de la carte d'identité avec le dossier d'inscription) pour la vente d'objets d'occasions. Le responsable de l'événement se réserve le droit de refuser une inscription sans en avoir à motiver sa décision. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation.

3- Le prix de l'emplacement est fixé à 6 euros le mètre linéaire sous réserve de **2 mètres minimum ou 5 mètres minimum avec voiture sur l'emplacement**. L'emplacement est loué vide (sans tables ni chaises).

4- Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet au format papier (bulletin d'inscription, règlement par chèque à l'ordre de l'AL Caluire, copie des pièces mentionnées à l'article 2) et dans la limite des places disponibles.

Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Pour être assuré de disposer d'un emplacement, il faut renvoyer le bulletin d'inscription au plus vite, et avant la date limite d'inscription.

5- La validation de l'inscription n'est réalisée qu'après vérification de la complétude du dossier et du règlement par chèque (de préférence) ou en espèces.

6- Les exposants devront être majeurs pour tenir un stand. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte pour la tenue du stand pendant toute la durée de la manifestation.

7- Les exposants ne pourront pas accéder en voiture au périmètre du vidé-grenier après 8H00. Le véhicule pourra être stationné dans le périmètre du vidé-grenier pour une réservation d'un minimum de 5 mètres linéaire. Dans le cas contraire, l'exposant pourra venir décharger puis ira stationner son véhicule en dehors du périmètre du vidé-grenier. Il pourra revenir avec son véhicule pour charger le soir.

8- L'installation se fera le dimanche 6 septembre 2026 dès 06H30 sur l'emplacement affecté par l'AL Caluire Basket. L'exposant devra remettre une pièce d'identité aux organisateurs dès son arrivée. Celle-ci sera rendue à l'exposant au moment du départ, après contrôle de l'état de l'emplacement. Les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs et ne pourront en aucun cas les contester. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. L'exposant inscrit ne pourra céder son emplacement à une autre personne sans l'accord du responsable de l'événement.

En cas d'absence, les droits d'inscription seront conservés par l'organisateur.

9- Aucun départ ne sera autorisé avant 16H00. Le domaine public devra être libéré au plus tard le même jour à 17H30. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement **PROPRE ET VIDE** après la manifestation. La pièce d'identité sera restituée après vérification par les organisateurs de la propreté de l'emplacement.

10- Toute inscription faite est définitive. L'AL Caluire Basket se réserve le droit d'annuler la manifestation sans obligation de remboursement. Le vide-grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries.

11- Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens (vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables, ...).
Aucun litige entre vendeur et acheteur ne relève de la responsabilité de l'organisateur qui ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

12- Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie et pouvoir justifier de son identité. Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurité prises par les pouvoirs publics et par l'organisateur. Les exposants ne doivent pas obstruer la voie d'accès, ni l'empiéter.

13- L'organisateur se décharge de toutes responsabilités quant aux accidents pouvant survenir au cours de cette manifestation ainsi qu'aux éventuelles dégradations ou vols du matériel exposé.

14- Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.

15- L'inscription au vide-grenier de l'AL Caluire Basket vaut pour acceptation par l'exposant du présent règlement.

L'AL CALUIRE BASKET